

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 septembre 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-09-933 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 septembre 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

5.2 Contrat / Transfert de l'entretien de la gare Dorion / AMT

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 septembre 2013 ainsi que la séance extraordinaire du 9 septembre 2013

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.2 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Souper bénéfique

4.4 Opération Nez rouge 2013 / Commandite soirée exclusive

4.5 Circulation / Vitesse excessive / Route de Lotbinière / Demande au MTQ

4.6 Société d'habitation du Québec / Programme Rénovation Québec / Volet VI « Les maisons lézardées » / Programmation 2013-2014 / Participation et demande d'aide financière

4.9 Nomination / Conseil d'administration / Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes

5. GREFFE

5.1 Expropriation / Servitude de drainage / Partie du lot 3 377 483 / Rue des pinsons / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-207384-1301

5.2 Contrat / Transfert de l'entretien de la gare Dorion / AMT

6. TRÉSORERIE

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service de la trésorerie / Confirmation de poste / Technicienne-paie
- 7.2 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier – Voirie et signalisation
- 7.3 Service des travaux publics / Prolongation d'embauche / Journalière étudiante – Unité Parcs et espaces verts
- 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Prolongation d'embauche / Patrouilleuse – Ligne verte
- 7.5 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Coordonnateur en environnement
- 7.6 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Étudiants surveillants d'activités libres
- 7.7 Service des eaux / Prolongation d'embauche / Étudiante – Opératrice d'usine de traitement de l'eau potable
- 7.8 Service des eaux / Embauche temporaire / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable (1)
- 7.9 Service des eaux / Embauche temporaire / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable (2)
- 7.10 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

- 12.1 Protocole d'entente / Gestionnaire de formation

13. TRAVAUX PUBLICS

14. EAUX

- 14.1 Certification d'autorisation / Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs / Mise à niveau de la station d'épuration / Règlement n° 1605

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Réfection de la passerelle piétonnière / Avenue Saint-Henri / Appel d'offres n° 401-110-12-19
- 15.2 Adjudication de contrat / Travaux de réhabilitation du réseau routier 2013 / Avenues Bernardin et du Parc / Appel d'offres 401-110-13-07

16. URBANISME

17. ENVIRONNEMENT

- 17.1 Programme « Changez d'air » / Adhésion

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-191 / Modification / Grille des usages et normes / Zone H3-355 / Hauteur maximale / Dispositions particulières / Secteur rue Boileau
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-192 / Modification / Grille des usages et normes / Zone H3-628 / Dispositions particulières / Secteur rue des Aubépines
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1275-194 / Modification / Grille des usages et normes / Zone P2-505 / Projet intégré / Secteur campus de la Cité-des-Jeunes

- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-195 / Modification / Norme de stationnement / Usage de centre de traitement et hébergement de données
- 18.6 Adoption second projet / Règlement n° 1275-197 / Modification / ajout norme de stationnement / Zone C3-1005 / Abrogation règlement n° 1275-185 / Boulevard de la Gare au sud de la rue Édouard-Lalonde
- 18.11 Abandon de la procédure d'approbation / Règlement d'emprunt n° 1664 / Acquisition véhicule autopompe citerne / Service de prévention incendie

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la direction générale
- 19.2 Plan d'action 2013 / Personnes handicapées

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

13-09-934 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 septembre 2013;
- séance extraordinaire du 9 septembre 2013.

« ADOPTÉE »

13-09-935 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-09-936 FONDATION DU CENTRE D'ACCUEIL VAUDREUIL / SOUPER BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper bénéfice organisé par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de cent trente-cinq dollars (135 \$) chacun pour le souper bénéfice annuel organisé par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil qui aura lieu le 18 octobre 2013 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-09-937 OPÉRATION NEZ ROUGE 2013 / COMMANDITE SOIRÉE EXCLUSIVE

CONSIDÉRANT une demande de commandite exclusive d'une soirée lors de la campagne Opération Nez rouge 2013 présentée par le Centre d'action bénévole L'Actuel;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rendre les routes sécuritaires, de prévenir les accidents en offrant un service d'accompagnement et d'éduquer la population de conducteurs automobiles à prendre conscience des devoirs civiques liés à un tel privilège;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de six cents dollars (600 \$) soit versé au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre de commandite exclusive d'une soirée dans le cadre du service d'accompagnements offert à la population de Vaudreuil-Dorion par Opération Nez rouge du 29 novembre au 31 décembre 2013 inclusivement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-09-938 CIRCULATION / VITESSE EXCESSIVE / ROUTE DE LOTBINIÈRE / DEMANDE AU MTQ

CONSIDÉRANT les doléances récurrentes de citoyens habitant sur la route de Lotbinière relatives à la vitesse excessive des véhicules y circulant ;

CONSIDÉRANT que la vitesse maximale actuellement permise de 90 km/h ne tient pas compte des nouvelles conditions de cette voie publique dont la présence de nombreux cyclistes, planchistes, coureurs et piétons sur l'accotement;

CONSIDÉRANT également la présence du nouveau parc municipal Côte-Double dont l'accès par ses usagers (adultes et enfants) est rendu périlleux en raison de la vitesse des véhicules;

CONSIDÉRANT enfin que l'état de la chaussée entraîne des vibrations importantes dans les habitations lors du passage des véhicules lourds;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE demande soit faite au Ministère des Transports du Québec afin de réduire la vitesse maximale permise sur la route de Lotbinière à 70 km/h;

QUE demande soit faite à la Sûreté du Québec afin d'assurer une surveillance accrue à l'égard de la vitesse des véhicules circulant sur la route de Lotbinière;

« ADOPTÉE »

13-09-939 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC / PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC / VOLET VI « LES MAISONS LÉZARDÉES » / PROGRAMMATION 2013-2014 / PARTICIPATION ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil demande à la Société d'habitation du Québec de participer au volet VI « Les maisons lézardées » du Programme rénovation Québec et qu'une somme soit réservée pour la Ville dans le cadre de la programmation 2013-2014.

« ADOPTÉE »

13-09-940 NOMINATION / CONSEIL D'ADMINISTRATION / CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Marco Pilon, trésorier, OMA, FCPA, FCGA, soit nommé à titre de membre du conseil d'administration du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

13-09-941 EXPROPRIATION / SERVITUDE DE DRAINAGE / PARTIE DU LOT 3 377 483 / RUE DES PINSONS / RÈGLEMENT HORS COUR / TAQ / SAI-M-207384-1301

CONSIDÉRANT la résolution n° 10-12-1073 prévoyant l'acquisition d'une servitude de drainage sur une partie du lot 3 377 483;

CONSIDÉRANT l'opinion de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, en date du 21 mars 2013;

CONSIDÉRANT le recours en expropriation relatif à l'établissement de cette servitude dans le dossier du Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-207384-1301;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée accepte l'offre de règlement hors cour sur la base de l'opinion de l'évaluateur;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le règlement hors cour du dossier du TAQ SAI-M-207384-13 pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de trois mille sept cent soixante dollars (3 760 \$);

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement de ce dossier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-09-942 CONTRAT / TRANSFERT DE L'ENTRETIEN DE LA GARE DORION / AMT

CONSIDÉRANT la résolution 13-01-022 autorisant la conclusion d'une entente de principe pour le transfert à l'AMT de l'entretien de la gare Dorion;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une entente à cet effet;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de transfert de l'entretien de la gare Dorion avec l'AMT.

« ADOPTÉE »

13-09-943 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / CONFIRMATION DE POSTE / TECHNICIENNE-PAIE

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement effectuée par M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget en date du 6 septembre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Anne Dupont dans son poste de technicienne-paie, au sein de la division – Comptabilité et budget du Service de la trésorerie, et ce, à compter du 9 septembre 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Dupont.

« ADOPTÉE »

13-09-944 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION DE POSTE / JOURNALIER – VOIRIE ET SIGNALISATION

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement effectuée par M. Sylvain Malo, contremaître – Voirie et signalisation en date du 22 août 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Michel Bédard dans son poste de journalier, au sein de l'unité – Voirie et signalisation du Service des travaux publics, et ce, à compter du 4 septembre 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bédard.

« ADOPTÉE »

13-09-945 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION D'EMBAUCHE / JOURNALIÈRE ÉTUDIANTE – UNITÉ PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT la résolution n^o 13-05-447;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire de M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs en date du 29 août 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche de M^{me} Léa Beaudoin, à titre d'étudiante au poste de journalière au sein de l'unité – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 28 septembre 2013, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant - classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-09-946 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
PROLONGATION D'EMBAUCHE / PATROUILLEUSE – LIGNE VERTE**

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-06-601;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire de M. Hugues Charbonneau, chef de division - Environnement en date du 27 août 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche de M^{me} Alicia Gilbert-Gagnon, à titre d'étudiante au poste de patrouilleuse – Ligne verte au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, pour la période comprise entre le 14 et le 30 août 2013, au salaire prévu à l'annexe « C – 75 % du premier échelon de la classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-09-947 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE / COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 4 septembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M. Mathieu Normandeau, au poste de coordonnateur en environnement au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire (SDAT), dans le cadre d'un remplacement d'un congé de maternité suivi d'un congé parental, et ce, jusqu'à la date de retour au travail de la titulaire du poste, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 10 – échelon 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE la ville autorise l'embauche temporaire à compter du 9 septembre 2013 compte tenu qu'une période de familiarisation précèdera le remplacement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-09-948 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES
TEMPORAIRES / ÉTUDIANTS SURVEILLANTS D'ACTIVITÉS LIBRES**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de MM. Shane Stanworth-Belleville, Alexandre Fortier, Ianick Calamia et Jordan Marion-Gallant à titre d'étudiants surveillants d'activités libres pour le Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 5 octobre 2013 et le 15 avril 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C - Salarié étudiant – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-09-949 SERVICE DES EAUX / PROLONGATION D'EMBAUCHE / ÉTUDIANTE – OPÉRATRICE D'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-06-657;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire de Mme Geneviève Leriche, contremaître – Assainissement des eaux en date du 23 août 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche de M^{me} Tassbih Elalaoui, à titre d'étudiante en traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, pour la période comprise entre le 3 et le 27 septembre 2013, au salaire prévu à l'annexe « C – salarié étudiant – classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-09-950 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE / OPÉRATEUR D'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (1)

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M^{me} Geneviève Leriche, contremaître – Assainissement des eaux en date du 20 août 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Stéphane Lauzier, au poste d'opérateur d'usine de traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, pour la période comprise entre le 28 août 2013 et le 31 janvier 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 8) ; le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-09-951 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE / OPÉRATEUR D'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (2)

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M^{me} Geneviève Leriche, contremaître – Assainissement des eaux en date du 27 août 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Simon Dumouchel, au poste d'opérateur d'usine de traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, pour la période comprise entre le 9 septembre 2013 et le 31 janvier 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 8) ; le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-09-952 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE /
COMMIS AUX PRÊTS**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul Dumoulin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M^{me} Annick Lemay, chef de division – Bibliothèque, en date du 28 août 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Jessica Dumoulin, au poste de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 4 septembre 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 5 » de la convention collective de travail des employés cols blancs; le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-09-953 PROTOCOLE D'ENTENTE / GESTIONNAIRE DE FORMATION

CONSIDÉRANT que la Ville a des obligations en matière de formation et qu'actuellement elle doit passer par des intermédiaires;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que le Service de sécurité incendie soit gestionnaire de formation de l'école nationale des pompiers du Québec (E.N.P.Q), afin d'éviter des intermédiaires et ainsi contrôler les coûts de ses mêmes formations;

CONSIDÉRANT qu'à l'interne la Ville a une ressource qualifiée comme instructeur.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le directeur du Service de sécurité incendie, M. Terry Rousseau à signer le protocole d'entente entre l'école nationale des pompiers et la Ville afin de permettre au Service de sécurité incendie d'être gestionnaire de formation.

« ADOPTÉE »

**13-09-954 CERTIFICATION D'AUTORISATION / MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS / MISE À
NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION / RÈGLEMENT N° 1605**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une mise à niveau des installations de la station d'épuration de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) est nécessaire;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du projet, les engagements suivants de la part de la Ville sont nécessaires :

- respecter les exigences de rejet;
- mettre en œuvre le programme de suivi;
- aviser le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- transmettre les résultats du programme de suivi au MAMROT;
- transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;

- transmettre un document démontrant que la Ville possède la formation requise pour effectuer l'exploitation et l'entretien de la station d'épuration;
- transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEFP), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée; et
- produire un manuel d'exploitation des équipements et à en fournir un exemplaire au MDDEFP au plus tard 60 jours après la mise en service;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de mandater et d'autoriser Les Services EXP inc. à soumettre la demande de certificat d'autorisation, à transmettre les plans et devis de ce projet et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de certificat d'autorisation à être émis par le MDDEFP en vertu de l'article 32 de la LQE pour les travaux de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise Les Services EXP inc. à transmettre les documents requis au MDDEFP pour l'obtention des certificats requis en vertu de l'article 32 LQE;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEFP la confirmation que la ville n'a pas d'objection à la délivrance de certificats d'autorisation à être émis en vertu de l'article 32 LQE;

QUE le greffier soit autorisé à signer les engagements requis dans le cadre de la demande de certificats d'autorisation à être émis en vertu de l'article 32 LQE.

« ADOPTÉE »

13-09-955 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / RÉFECTION DE LA PASSERELLE PIÉTONNIÈRE / AVENUE SAINT-HENRI / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-19

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Réfection de la passerelle piétonnière de l'avenue Saint-Henri » totalisant un montant de quatre mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars (4 389 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-09-956 ADJUDICATION DE CONTRAT / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER 2013 / AVENUES BERNARDIN ET DU PARC / APPEL D'OFFRES 401-110-13-07

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation du réseau routier 2013 – avenues Bernardin et du Parc, six (6) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 29 août 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-07;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction DJL inc. 1550, rue Ampère, Boucherville (Québec), H4E 1B3, pour les travaux de réhabilitation du réseau routier 2013 – avenues Bernardin et du Parc au montant de deux cent quarante-huit mille cent trois dollars et vingt-six cents (248 103,26 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-07;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-09-957 PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR » / ADHÉSION

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaies et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaie) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de deux cents (200) poêles remplacés;

QUE Le marie et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2014.

« ADOPTÉE »

13-09-958 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-191 / MODIFICATION / GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H3-355 / HAUTEUR MAXIMALE / DISPOSITIONS PARTICULIÈRES / SECTEUR RUE BOILEAU

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 août 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-191;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 septembre 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-191 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-191 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H3-355, visant à permettre une hauteur maximale de quatre (4) étages et à modifier la section intitulée « Dispositions particulières – application spécifique Article(s) 3.2 » en abrogeant la référence à l'article « 3.2.73.2 ».

« ADOPTÉE »

13-09-959 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-192 / MODIFICATION / GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE H3-628 / DISPOSITIONS PARTICULIÈRES / SECTEUR RUE DES AUBÉPINES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 août 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-192;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 septembre 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-192 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-192 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier à la grille des usages et normes de la zone H3-628, la section intitulée « Dispositions particulières – application spécifique Article(s) 3.2 » en abrogeant la référence à l'article 3.2.75 (par. a) et en ajoutant la référence à l'article 3.2.65. »

« ADOPTÉE »

13-09-960 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-194 / MODIFICATION / GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE P2-505 / PROJET INTÉGRÉ / SECTEUR CAMPUS DE LA CITÉ-DES-JEUNES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 août 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-194;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 septembre 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-194 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-194 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1275 afin de changer la grille des usages et normes de la zone P2-505 pour ajouter l'application spécifique 3.2.7 qui autorise la construction de plusieurs bâtiments sur un même terrain sous forme de projet intégré. »

« **ADOPTÉE** »

13-09-961 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-195 / MODIFICATION / NORME DE STATIONNEMENT / USAGE DE CENTRE DE TRAITEMENT ET HÉBERGEMENT DE DONNÉES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 août 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-195;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 septembre 2013 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-195 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-195 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter une norme de stationnement pour l'usage « centre de traitement et hébergement de données. »

« **ADOPTÉE** »

13-09-962 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-197 / MODIFICATION / AJOUT NORME DE STATIONNEMENT / ZONE C3-1005 / ABROGATION RÈGLEMENT N° 1275-185 / BOULEVARD DE LA GARE AU SUD DE LA RUE ÉDOUARD-LALONDE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 septembre 2013 un premier projet de règlement portant le n° 1275-197 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 septembre 2013 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-197 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter une norme de stationnement à la zone C3-1005 et d'abroger le règlement 1275-185. »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« **ADOPTÉE** »

13-09-963 ABANDON DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1664 / ACQUISITION VÉHICULE AUTOPOMPE CITERNE / SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement autorisant l'acquisition d'un véhicule autopompe citerne pour le Service de prévention incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés et décrétant un emprunt de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$) à ces fins lors de la séance du Conseil tenue le 21 mai 2013;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que l'approbation de ce règlement au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'a toujours pas été demandée;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce véhicule a finalement été financée par le fonds de roulement et que le règlement 1664 devient en conséquence sans objet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la procédure d'approbation du règlement d'emprunt 1664 soit abandonnée.

« ADOPTÉE »

13-09-964 AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Bannière / Salon de l'emploi de Vaudreuil-Soulanges du 23 septembre au 9 octobre 2013;

« ADOPTÉE »

13-09-965 PLAN D'ACTION 2013 / PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi, la Ville de Vaudreuil-Dorion doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités, ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le plan d'action 2013 élaboré dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi ci-haut mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE la Ville désigne Mme Manon Bernard, directrice générale, coordonnatrice du dossier de la mise en application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de rencontrer les exigences de la Loi;

QUE la Ville désigne également le conseiller M. Claude Beaudoin, M. Martin Houde, directeur général adjoint, Mme France Lavoie, directrice du Service des communications ainsi que M. Denis Ladouceur, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, membres du comité de ce même dossier, lequel comité travaillera de concert avec la coordonnatrice à l'élaboration, l'évaluation et à l'avancement des différents projets découlant du plan d'action.

« ADOPTÉE »

13-09-966 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-09-967 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-09-968 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 26 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier